

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 90

présenté par
M. Dubernard, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« au huitième alinéa »

les mots :

« aux neuvième et dixième alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.